

162 – Posée par : B.R.V.D.A.K. - A.T.E.D.A.C. - 02/07/2008

Question transférée à : michel.duchene -
02/07/2008

Question publiée : michel.duchene - 10/07/2008

Concerne : Anciens collaborateurs du Dienst Kijk- en Luistergeld

Question

Quel est en ce moment le statut administratif exact des collaborateurs de l'ancien Dienst Kijk- en Luistergeld, fermé en 1999 et actuellement employés au sein du le SPF- Finances ?

Si ces collaborateurs seront intégrés totalement, à quelle date se fera cette intégration ?

Recevront-ils un statut mixte (combinaison Belgacom – fonctionnaire) ou un « simple » statut de fonctionnaire.

Quand pourront-ils éventuellement participé aux tests de compétence ?

Réponse

C'est l'A.R. du 15 janvier 2007 relatif à la mobilité des agents statutaires dans la fonction publique fédérale administrative qui règle la situation des anciens collaborateurs du « Dienst Kijk- en Luistergeld » et plus particulièrement le chapitre V : de la mobilité d'office.

Ces agents sont utilisés par le SPF Finances pour une période déterminée qui ne peut excéder cinq ans. La période d'utilisation peut être prolongée de chaque fois cinq ans moyennant décision motivée du Ministre de la fonction publique et avis favorable du service fédéral utilisateur.

Moyennant accord du service fédéral utilisateur, l'agent qui occupe un emploi vacant bénéficie à sa demande d'une mobilité d'office.. Une fois agent statutaire, il peut bénéficier des mêmes droits que les autres fonctionnaires du Département.